

# PARCOURSUP 2019



145-147 Rue Yves Le Coz  
78000 Versailles  
Tel. 01.61.31.27.60

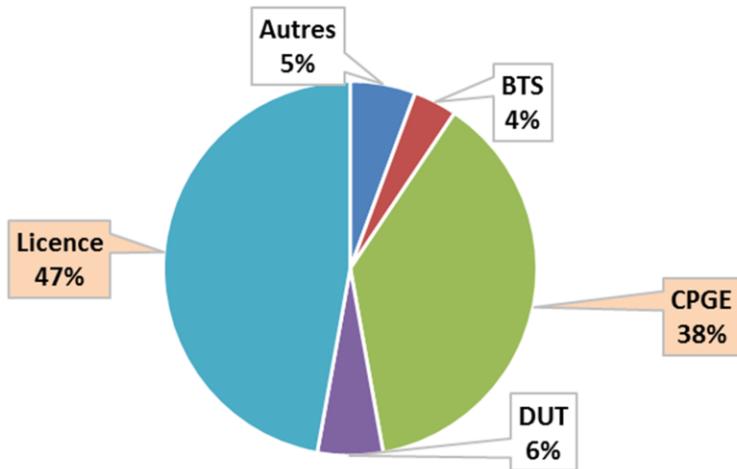
## Parcoursup 2018

- Les statistiques du lycée
- La plateforme PARCOURSUP
- Questions-Réponses

2

## Devenir des élèves de Terminale ES du lycée Hoche

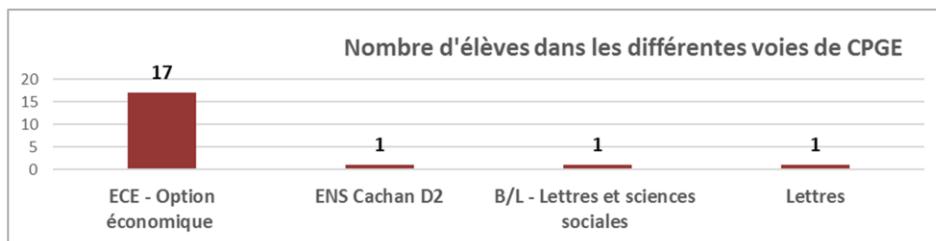
Répartition des terminales ES dans les différentes filières du supérieur



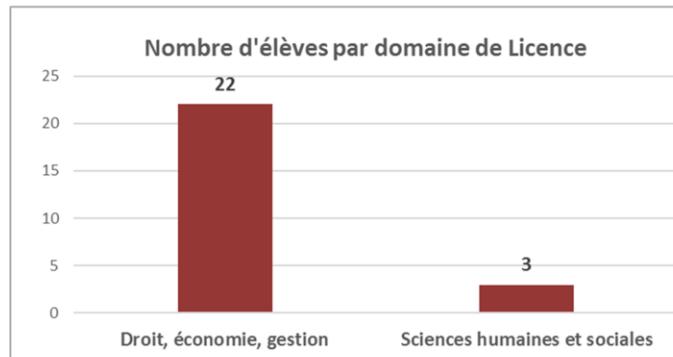
Source : site de gestion Parcoursup du lycée Hoche – Octobre 2018

\* Sont comptabilisés les candidats ayant une « proposition acceptée »

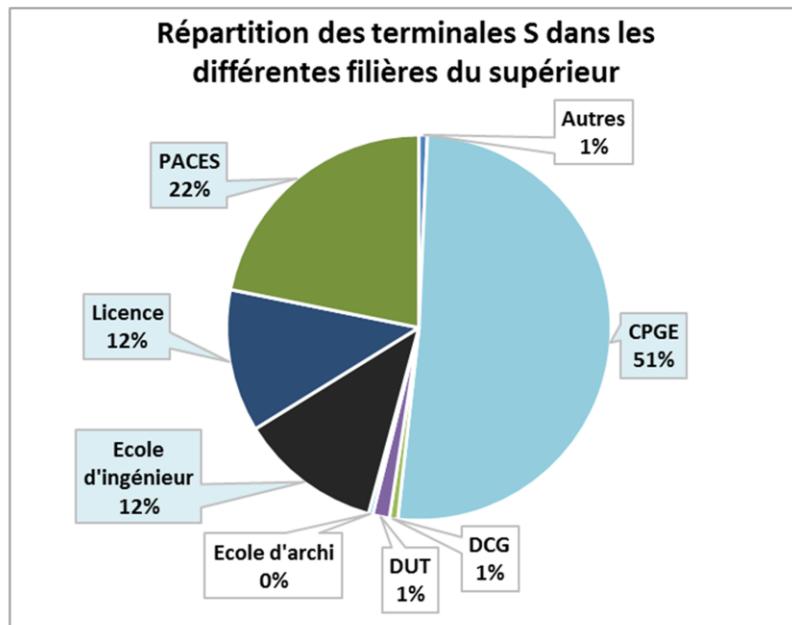
➤ Nombre d' élèves de ES admis en CPGE



➤ Nombre d' élèves de ES admis en Licence



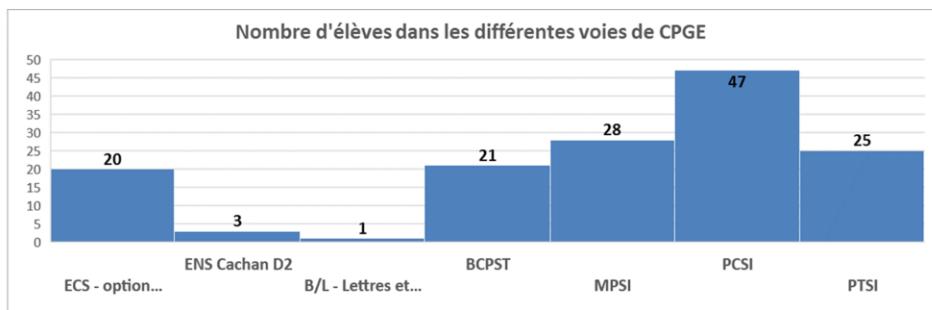
## Devenir des élèves de Terminale S du lycée Hoche



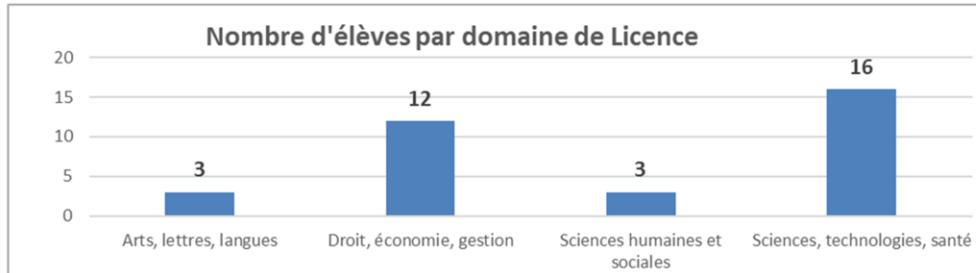
Source : site de gestion Parcoursup du lycée Hoche – Octobre 2018

\* Sont comptabilisés les candidats ayant une « proposition acceptée »

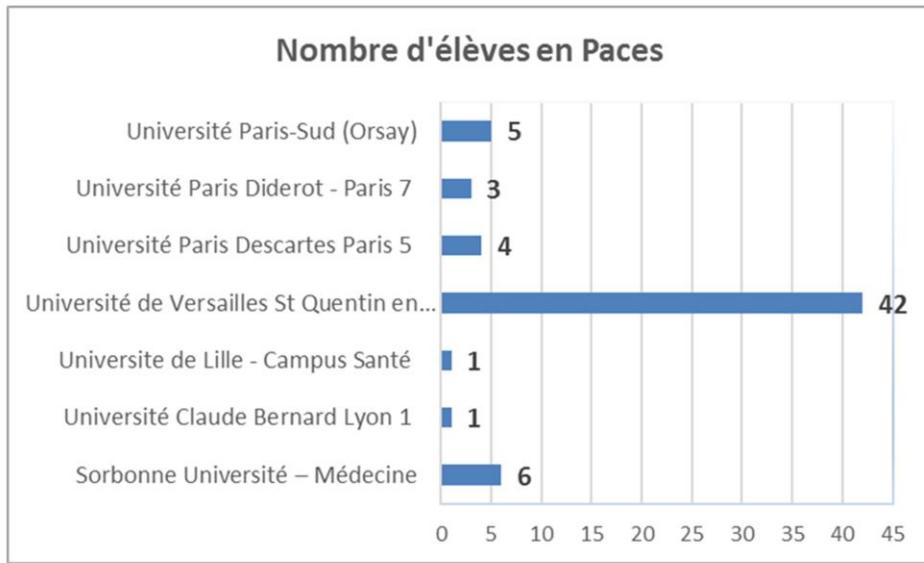
➤ Nombre d' élèves de S admis en CPGE



➤ Nombre d' élèves de S admis en Licence



➤ Nombre d' élèves de S admis en PACES





Ce diaporama sera envoyé via Pronotes aux élèves et aux familles.

A consulter sur le site Parcoursup :

- Les questions fréquentes (moteur de recherche)
- Les formations
- Les vidéos (tutoriels pour formuler ses vœux...)

The screenshot shows the official website for Parcoursup, the national platform for pre-enrollment in higher education in France. At the top, there's a navigation bar with links to 'C'est quoi ?' (What is it?), 'Calendrier' (Calendar), 'Les formations' (Programs), 'Questions fréquentes' (FAQ), and 'Contact'. Social media icons for Facebook and Twitter are also present.

The main content area features a timeline of events:

- 20 DÉCEMBRE - 22 JANVIER**: Découverte des formations
- 22 JANVIER - 14 MARS INCLUS**: Inscription et formulation des voeux
- 15 MARS - 3 AVRIL INCLUS**: Confirmation des voeux
- 15 MAI - 19 JUILLET**: Phase d'admission

Below the timeline, there's a section titled 'Je m'informe et je consulte l'offre de formation' (I inform myself and consult the offer of training) with three main points:

- Je m'informe sur les filières, les formations et leurs débouchés sur Terminales2018-2019.fr (Visit the site)
- Je parle de mon projet d'orientation avec mon professeur principal. Je participe aux salons de l'orientation dans ma région
- Je consulte l'offre de formation complète sur Parcoursup (Search for a formation)

Further down, there are several video thumbnails and social media posts from the Parcoursup account:

- Parcoursup, c'est quoi ?
- Echanger sur votre orientation
- Préparer votre vie étudiante
- Des parcours personnalisés pour réussir votre 1ère année
- Que sont les "parcours de réussite" ? Toutes les informations concernant ces dispositifs post bac qui vous aideront à réussir votre 1ère année. http://www.terminales2018-2019.fr/sites-annexes/Terminales2018-2019-la-recherche-des-formations/2/
- Je découvre les formations

At the bottom, there are logos for the Ministry of National Education, Higher Education, and Research; the Ministry of Higher Education, Research, and Innovation; and the Ministry of the Economy and Finance. There are also links to 'Les sites publics' (Public sites) and 'Nous connaître' (Know us), along with links to government websites like education.gouv.fr, enseignement-sup-recherche.gouv.fr, etudiant.gouv.fr, gouvernement.fr, legifrance.gouv.fr, service-public.fr, data.gouv.fr, and mentions légales (Legal mentions), accèsibilité (Accessibility), and contact.

## PARCOURSUP, C'EST QUOI ?

Parcoursup est la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France.

### Qui est concerné ?

Tous les lycéens de terminale qui souhaitent s'inscrire, dans le cadre de la formation initiale, en première année de l'enseignement supérieur (licences, BTS, DUT, CPGE, écoles d'ingénieurs, etc.) doivent constituer un dossier et formuler des voeux sur Parcoursup.

### La plateforme Parcoursup permet au lycéen :

- de créer son dossier de préinscription
- de trouver des informations sur les différentes formations de l'enseignement supérieur : à chaque fois qu'il sélectionne une formation, ses caractéristiques s'affichent, notamment les connaissances et compétences attendues, la capacité d'accueil, les critères généraux d'examen des voeux, les personnes qui peuvent être contactées pour se renseigner
- de formuler ses voeux de poursuite d'études sans les classer et de finaliser son dossier avec les éléments demandés par les formations qu'il choisit
- de confirmer ses voeux pour qu'ils puissent être examinés par les formations qu'il a choisies
- de recevoir des propositions d'admission des formations et d'y répondre dans les délais indiqués

A voir : La vidéo « Parcoursup, c'est quoi » est accessible sur le site Parcoursup.fr

## SOMMAIRE

> Etape 1 – 20 décembre > 22 janvier :

Découverte des formations

> Etape 2 – 22 janvier > 3 avril :

Inscription

Formulation des vœux **jusqu'au 14 mars**

Finalisation du dossier sur Parcoursup

> Etape 3 – 15 mai > 19 juillet :

Phase d'admission

Réception des propositions et prise de décision



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur

JJ/MM/AAAA

1  
0



**Novembre 2018 → Janvier 2019**  
**Je m'informe & découvre les formations**

**1**

**FIN NOVEMBRE → JANVIER**

Je m'informe sur mon orientation, notamment sur le site [terminales2018-2019.fr](http://terminales2018-2019.fr), et je participe à la **1<sup>re</sup> semaine de l'orientation** organisée dans mon lycée.  
Si je suis déjà étudiant et que je souhaite **me réorienter**: je me renseigne auprès du service orientation de mon établissement.

Des vidéos tutorielles sont proposées sur Parcoursup pour bien comprendre le fonctionnement de la plateforme.

**DÉBUT DÉCEMBRE**

Je renseigne ma **fiche de dialogue**.  
Le **1<sup>er</sup> conseil de classe** prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.

**20 DÉCEMBRE**

**Ouverture du site d'information de Parcoursup :**

- Je m'informe sur le déroulement de la procédure sur [Parcoursup.fr](http://Parcoursup.fr)
- Je consulte l'**offre de formation** : les contenus, les attendus, les débouchés professionnels et les critères d'examen des dossiers.

 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE  
 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

**parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur

16/12/2018

11

[www.terminales2018-2019.fr](http://www.terminales2018-2019.fr)

### Un site dédié à l'orientation

- > **Découvrir les filières de formation** de l'enseignement supérieur
- > Comprendre le **contenu des formations, les connaissances et compétences attendues**
- > **Découvrir des métiers et les parcours** jusqu'à l'insertion professionnelle
- > Connaître les **caractéristiques des filières les plus demandées** (STAPS, Droit, Psychologie, PACES...) et les opportunités des filières d'avenir
- > **Échanger** par chat, mail ou téléphone avec des conseillers

## DES INFORMATIONS POUR CONSTRUIRE SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

Le site d'information Parcoursup.fr :

Depuis le 20 décembre

- > pour s'informer sur le déroulement de chaque étape de la procédure, de l'inscription sur la plateforme à l'admission dans la formation choisie
- > pour consulter les formations disponibles via un moteur de recherche amélioré permettant d'accéder à plus de 14 000 formations
  - L'essentiel des formations sont désormais disponibles sur Parcoursup (BTS, IUT, Licences, écoles, IFSI, EFTS ...) et y compris des formations en apprentissage
  - Parmi les nouvelles formations cette année :
    - Les IFSI : instituts de Formation en Soins Infirmiers
    - Les EFTS : Etablissements de Formation au Travail social

Certaines formations sont encore, pour cette année, hors Parcoursup : université Paris Dauphine, sciences Po Paris et IEP, certaines écoles de commerce et d'ingénieur, etc.

> Contacter directement ces établissements et vérifier les modalités d'admission



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



16/12/2018

12

### Formations hors Parcoursup :

Si la formation à laquelle le lycéen souhaite s'inscrire ne figure pas encore sur Parcoursup, il doit s'adresser directement à l'établissement concerné pour s'informer sur les modalités d'admission de cette formation.

Pour toute inscription administrative dans une formation qui ne figure pas sur Parcoursup, il sera demandé au lycéen de fournir une attestation qui prouve qu'il n'est pas inscrit sur Parcoursup ou qu'il n'y est plus inscrit après avoir renoncé à l'ensemble de ses vœux et/ou proposition. Ce document sera téléchargeable sur Parcoursup.

D'ici 2020, toutes les formations du 1er cycle de l'enseignement supérieur seront disponibles sur Parcoursup.

## FOCUS SUR LES ATTENDUS ET CRITÈRES GÉNÉRAUX D'EXAMEN DES VŒUX

### Une transparence garantie tout au long de la procédure

Pour chaque formation :

- > Affichage des **connaissances et compétences nécessaires à la réussite** : ces attendus sont définis à l'échelle nationale
- > Affichage des **critères généraux d'examen des vœux** : ces informations permettent d'éclairer les lycéens sur les éléments de leur dossier qui seront pris en compte par les commissions d'examen des vœux pour formuler leurs réponses.
- > Après la phase d'admission : chaque candidat peut demander à la formation selective dans laquelle il n'a pas été admis **les motifs de la décision prise**



16/12/2018

13

### Informations fournies pour chaque formation dès le 20 décembre 2018 :

- > Contenu et organisation des enseignements
- > Connaissances et compétences attendues
- > Critères généraux d'examen des vœux
- > Nombre de places et nombre de vœux formulés en 2018
- > Dates des journées portes ouvertes ou des journées d'immersion
- > Contact référent handicap
- > Contact d'un responsable pédagogique
- > Contact d'étudiants ambassadeurs pour échanger dans les universités et les écoles (attention : période limitée)

### D'autres informations fournies pour chaque formation dès le 22 janvier 2019 :

- > Affichage du nombre de places proposées en 2019
- > Actualisation des taux de passage en 2<sup>ème</sup> année et de réussite selon le bac, des débouchés et des taux d'insertion professionnelle
- > Affichage de la référence au secteur géographique (pour les licences)

## 2

### 22 Janvier → 3 Avril 2019 Je formule mes vœux & finalise mon dossier

#### TOUT AU LONG DU 2<sup>e</sup> TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux en participant à la 2<sup>e</sup> semaine de l'orientation et aux **journées portes ouvertes** dans les établissements de l'enseignement supérieur.

#### DU 22 JANVIER AU 14 MARS

Je m'inscris sur Parcoursup pour **créer mon dossier candidat**.

**Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux** (avec possibilité de sous-vœux selon les formations), sans avoir besoin de les classer.

**Jeudi 14 mars : dernier jour pour formuler mes vœux.**

#### MARS

2<sup>e</sup> conseil de classe : chaque voeu que je formule fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.

Des vidéos tutorielles sont proposées sur Parcoursup pour bien comprendre le fonctionnement de la plateforme.

#### 3 AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et confirmer chacun de mes vœux.

#### DU 5 AVRIL AU 10 MAI

Les formations examinent les vœux formulés par les candidats.



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur

16/12/2018

14

#### Les étapes à rappeler pour la formulation des vœux à partir du 22 janvier 2019 :

1. Se connecter à son dossier via Parcoursup
2. Rechercher les formations en consultant le moteur de recherche.
3. Prendre connaissance des caractéristiques affichées pour chaque formation afin de vérifier que cela correspond à son projet de formation, d'identifier ses perspectives de réussite et d'insertion et d'échanger sur ces données avec l'équipe éducative.
4. Sélectionner des formations et constituer sa liste de vœux progressivement > **jusqu'au 14 mars inclus (minuit, heure de Paris)**.
5. Rédiger un projet de formation motivé pour chaque voeu formulé.

**Attention : après le 14 mars 2019, aucun nouveau voeu ne peut être formulé.**

Nécessité de réfléchir à ses choix d'études suffisamment tôt

Le lycéen peut toutefois compléter son dossier et supprimer un voeu s'il n'est pas confirmé.

**Ne pas attendre les derniers jours pour formuler ses vœux (saturation des serveurs, pas à l'abri d'un problème technique...)**

**!! Bien respecter les dates !**

Les erreurs de procédure sont très difficilement rattrapables par les rectorats car il s'agit d'un système national.

- Voir vidéo sur la formulation des vœux (à partir de la page d'accueil Parcoursup)
- Voir site de simulation des vœux (à paraître fin janvier pour les équipes éducatives)

## S'INSCRIRE SUR PARCOURSUP

Les **éléments nécessaires à l'inscription** :

- > Une **adresse électronique valide** : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier
- > **L'INE** (identifiant national élève en lycée général, technologique ou professionnel) ou **INAA** (en lycée agricole) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat
- > Cas des lycées français à l'étranger : l'établissement fournit l'identifiant à utiliser pour créer son dossier

**Conseil** : renseigner le numéro de portable du candidat pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme. Les parents ou tuteurs légaux peuvent également renseigner leur numéro de téléphone pour recevoir les alertes Parcoursup.

Des questions ? Besoin d'assistance pour s'inscrire ?

- > Numéro vert : 0 800 400 070 (des numéros spécifiques pour les départements d'outre-mer)
- > Messagerie contact depuis son dossier
- > Tutoriels disponibles sur le site Parcoursup.fr



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



16/12/2018

15

Pour s'inscrire, les élèves doivent se munir des éléments suivants :

- **une adresse mail valide et consultée régulièrement.** Cela leur permet d'échanger avec les équipes de Parcoursup et de recevoir des informations sur leur dossier.
- leur INE : Identifiant National Elève.** L'INE est présent sur le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat, sur les bulletins scolaires. Si un élève ne retrouve pas son INE, il peut solliciter le PP pour l'obtenir.
- Lors de leur première connexion, les élèves sont ainsi identifiés automatiquement dès qu'ils saisissent leur INE et leur date de naissance
- La plupart des données liées à leur profil (état civil, coordonnées...) et leur scolarité est déjà pré-renseignée dans Parcoursup.

**Toutefois l'élève doit obligatoirement vérifier toutes les informations renseignées :**

- S'il constate des erreurs dans les informations liées à son profil, il peut les corriger ou les compléter (uniquement lors de la première connexion)
  - S'il constate des erreurs dans les informations liées sa scolarité, il doit le signaler à son établissement qui fera les corrections nécessaires.
  - Suite à son identification, l'élève obtient son **numéro de dossier** Parcoursup et il crée son **mot de passe**.
- Important : Ces deux éléments sont indispensables pour toute connexion. Ils doivent rester confidentiels.  
A conserver soigneusement.**

**A noter :**

- Dans la rubrique « éléments liés à ma scolarité », l'élève a la possibilité de saisir les informations qu'il juge importantes de faire connaître aux établissements qui examineront ses voeux.
- On lui demande de lire attentivement la **charte** de Parcoursup

**Importance** de renseigner un **numéro de portable** dans leur dossier Parcoursup afin de recevoir les alertes sms envoyées par la plateforme au cours de la procédure.

Les **représentants légaux** peuvent également recevoir ces notifications en renseignant **leur adresse mail et leur numéros de portable**.

**! Voir la vidéo « Comment s'inscrire sur parcoursup » en ligne sur le site parcoursup**

## CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION

Attendus, critères généraux d'examen des vœux, nombre de places, taux de réussite, taux d'insertion professionnelle par formation...  
ces données sont essentielles



- ➊ à prendre en compte par le lycéen et sa famille avant de faire ses choix
- ➋ à discuter avec les professeurs et les psychologues de l'Education nationale



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA REUNISSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



16/12/2018

16

Les psychologues de l'éducation nationale en orientation proposent des rendez-vous au lycée Hoche le lundi toute la journée et le jeudi toute la journée. Elles reçoivent les élèves et les familles au sein du CDI du lycée. Les rendez-vous se prennent au bureau de la vie scolaire du lycée (partie couvent) en s'inscrivant directement sur le classeur ou en appelant le 01 30 84 08 70.

Mme Marin et Mme Metzger proposent également des rendez-vous au CIO de Versailles le mardi après-midi. Les rendez-vous se prennent auprès du secrétariat du CIO au 01 61 31 27 60.

*Le CIO de Versailles est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture à 17h le lundi, à 17h le vendredi et à 17h durant les congés scolaires) ; en auto-documentation le mardi matin).*

Centre d'Information et d'Orientation de Versailles  
145-147 rue Yves Le Coz, 78000 Versailles  
Tél : 01 61 31 27 60

## UNE RUBRIQUE «ACTIVITÉS ET CENTRES D’INTÉRÊTS»

Nouveauté  
2019

Cette rubrique facultative peut permettre au candidat de renseigner des informations autres que scolaires qu’ils souhaitent porter à la connaissance des formations qui vont étudier les dossiers :

- > expérience d’encadrement ou d’animation
- > engagement civique, associatif
- > expériences professionnelles ou stages
- > pratiques sportives et culturelles



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

 parcoursup  
Entrez dans l'enseignement supérieur

16/12/2018

17

## FORMULER DES VŒUX MOTIVÉS

Du 22 janvier  
au 14 mars  
inclus

Des vœux formulés sans contrainte par le candidat, qui sont le fruit de sa réflexion personnelle, accompagné par l'équipe pédagogique :

- > Des vœux motivés : en quelques lignes les lycéens expliquent ce qui motive chacun de leurs vœux. Ils sont accompagnés par les professeurs principaux ;
- > Des vœux non classés : aucune contrainte imposée, sans autocensure ni stratégie ;
- > Pour des formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles, IFSI, EFTS...) et non sélectives (licences, PACES)

*Conseil : penser à diversifier ses vœux entre des formations sélectives et non sélectives*

- > Jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant

*Conseil : éviter de ne formuler qu'un seul vœu (en 2018 les candidats ont formulé 7 vœux en moyenne)*

- > Jusqu'à 10 vœux supplémentaires en apprentissage



16/12/2018

18

### 1 vœu = une formation dans un établissement

Ce qu'il faut savoir :

- Les lycéens peuvent formuler de **1 à 10** vœux pour des formations sous statut d'**étudiant** et 10 vœux supplémentaires pour des formations en **apprentissage**.
  - Les vœux peuvent porter sur tous les types de formations : sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles, IFSI, EFTS, etc.) ou non sélectives (licences, PACES) sur l'ensemble du territoire.
  - **Les vœux ne sont pas classés**, ils doivent donc **être réfléchis et motivés** : la saisie de la motivation pour chaque formation demandée est obligatoire et réalisée sur la plateforme dans la rubrique « **projet de formation motivé** ».
- Cf fiches Onisep : rédiger mon projet de formation motivé , etc...

## **Le projet de formation motivé**

Pour chaque vœu formulé, les élèves doivent donc expliquer, en quelques lignes, ce qui les motive pour cette formation, expliciter les démarches faites pour connaître cette formation.

Objectif : permettre aux lycéens de réfléchir à ce qui les intéresse dans telle ou telle formation, au moment de la formulation d'un vœu et de faire apparaître pourquoi ils ont retenu une formation, quels sont leurs atouts pour y réussir : qualités et compétences, intérêt, démarches conduites (entretiens, recherches sur Internet, etc.) pour connaître cette formation.

Le « projet de formation motivé » doit être décrit dans un encart spécialement prévu à cet effet sur la plateforme. Il est limité à 1500 caractères. Ce projet de formation motivé équivaut à une lettre de motivation qui ne pourra donc pas être demandée par ailleurs, au titre des « pièces demandées » par l'établissement.

**! Lorsque le vœu est confirmé, le projet de formation motivé est automatiquement transmis par Parcoursup à l'établissement de formation demandé.**

### **Comment préparer un projet de formation motivé ?**

Il s'agit, avant tout, de bien se renseigner sur les formations souhaitées :

- en prenant connaissance sur Parcoursup de leurs caractéristiques (en particulier, contenus et organisation des enseignements, compétences et connaissances attendues, perspectives en termes de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle...) afin de rédiger son projet de formation motivé en cohérence avec ces éléments
- en échangeant avec des étudiants ou des représentants des formations souhaitées, notamment lors des journées portes ouvertes des établissements d'enseignement supérieur
- en consultant les sites d'information : celui de la formation souhaitée mais aussi les sites d'information public tel que [www.terminales2019-2020.fr](http://www.terminales2019-2020.fr) accessible depuis Parcoursup

### **Comment présenter un projet et exprimer sa motivation pour une formation ?**

Si le projet professionnel est déjà précis, le lycéen doit montrer en quoi la formation demandée peut permettre de réaliser ce projet.

Si le projet professionnel est encore flou, il peut préciser le(s) domaine(s) d'activité qui l'intéressent et montrer en quoi la formation souhaitée permettra de se diriger vers ce(s) domaine(s) et de définir son projet ultérieurement.

Il explique en particulier comment ses acquis, qu'ils soient issus de son parcours scolaire ou de ses activités extra-scolaires, peuvent constituer des atouts pour réussir dans la formation.

Il présente également les démarches effectuées pour se renseigner sur la formation et découvrir ses principales caractéristiques (exemples : consultation de sites internet et/ou MOOC, visite de l'établissement lors d'une journée portes ouvertes, rencontre avec des étudiants, journée d'immersion dans la formation demandée, etc.).

### **Quelle est la date limite pour les renseigner ?**

-Les projets de formation motivés doivent être saisis sur Parcoursup au plus tard le 3 avril 2019 mais **il est souhaitable qu'ils puissent autant que possible être terminés avant le 14 mars 2019 à minuit (heure de Paris), date limite pour la formulation des vœux.**

**Dans les lycées, le projet de formation motivé pourra en effet éclairer les professeurs principaux et le chef d'établissement qui portera une appréciation sur la capacité à réussir du lycéen dans la formation demandée sur la fiche Avenir, dans le cadre du 2ème conseil de classe (ou 1er s'il s'agit d'un conseil de classe semestriel).**

**Le projet de formation motivé est aussi un élément communiqué aux formations de l'enseignement supérieur qui peuvent inscrire dans leurs critères d'examen la motivation des candidats et l'utiliseront au moment de l'examen des candidatures, en complément des autres informations fournies dans son dossier.**

**Pour vous aider, des fiches réalisées par l'Onisep sont disponibles sur Eduscol : Fiche élève : Rédiger mon projet de formation motivé**

## FORMULER DES VŒUX MOTIVÉS

Du 22 janvier  
au 14 mars  
inclus

Pour élargir les possibilités, les lycéens peuvent faire des vœux multiples pour certaines formations :

> Un vœu multiple permet de choisir la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations regroupées par type, spécialité ou mention. Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement donné. Le lycéen peut choisir un ou plusieurs établissements sans les classer

> Les types de formations concernées :

BTS, DUT, CPGE, DN MADE, DCG, écoles, EFTS regroupés à l'échelle nationale

PACES Ile-de-France, IFSI et quelques licences regroupés à l'échelle régionale ou académique

> Un vœu multiple compte pour un seul vœu parmi les 10 possibles

> Les lycéens peuvent faire jusqu'à 20 sous-vœux pour l'ensemble des vœux multiples (hors écoles, PACES Ile-de-France, IFSI, EFTS pour lesquels le nombre de sous-vœux n'est pas limité > ils ne sont pas comptés dans le nombre maximum de sous-vœux autorisé.)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur

16/12/2018

20

### Ce qu'il faut savoir :

- les lycéens peuvent formuler de **1 à 10 vœux** qu'il s'agisse de vœux multiples ou non
- ils peuvent formuler **20 sous-vœux maximum** pour l'ensemble des vœux multiples (hors écoles d'ingénieurs et de commerce et PACES Île-de-France, IFSI, EFTS dont le nombre de sous-vœux est illimité et n'est pas comptabilisé dans le nombre de sous-vœux autorisé)

### IMPORTANT :

- formuler les vœux dans les délais indiqués.
- demander des formations pour lesquelles on est réellement motivé et en cohérence avec son profil et son projet.
- ne pas formuler qu'un seul vœu et bien diversifier ses vœux entre formations sélectives et non sélectives. (ne pas faire uniquement des vœux pour des filières sélectives)
- Faire au moins un vœu de licence dans son secteur géographique (Île de France)

## FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES (1/4)

### Les BTS, DUT et DN MADE et DCG:

- > Les BTS et DUT sont **regroupés par spécialité** et les **DN MADE par mention** à l'échelle nationale (exemple de vœu multiple : BTS Métiers de la chimie). Les DCG sont **regroupés à l'échelle nationale**
- > Pour demander une spécialité de BTS, DUT, DN MADE le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**
- > Pour demander un DCG, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**

**Exemple : Max demande le BTS « Métiers de la chimie » dans 7 établissements**

→ Dans le décompte total de Max, ses demandes pour le BTS « Métiers de la chimie » comptent pour 1 vœu et 7 sous-vœux quelle que soit leur localisation



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Entrez dans l'enseignement supérieur

16/12/2018

21

## FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES (2/4)

### Les CPGE :

- > elles sont **regroupées par voie à l'échelle nationale** (exemple de vœu multiple : CPGE voie MPSI – Mathématiques, Physiques et Sciences de l'Ingénieur)
- > **Chaque établissement proposant une même voie de CPGE correspond à un sous-vœu** d'un vœu multiple
- > La demande de la même formation **avec ou sans hébergement en internat** compte pour un seul sous-vœu
- > Pour demander une voie de CPGE, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**

**Exemple : Chloé demande la CPGE « MPSI » dans les établissements suivants**

Lycée A à Paris sans internat

Lycée B à Paris sans internat

Lycée C à Marseille avec internat et sans internat

→ Dans le décompte total de Chloé, ses demandes en CPGE « MPSI » comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux quelle que soit leur localisation.



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



16/12/2018

22

### Choix des CPGE :

- Panacher ses vœux de CPGE en fonction de son niveau scolaire : Demander ce que l'on préfère mais faire également des vœux plus accessibles par rapport à son niveau scolaire, par sécurité

*Pour ce faire, se faire conseiller par ses professeurs et les Psy EN*

Les établissements d'accueil n'auront pas accès à votre liste de vœux formulés.

### Demande d'internat en CPGE :

L'internat n'est pas accordé systématiquement . L'attribution se fait notamment en fonction de critères sociaux.

L'an dernier, parmi les élèves du lycée admis en CPGE, 21% ont bénéficié d'un internat.

Conseil : Faire également des vœux sans internat, par sécurité

## FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES (3/4)

### La PACES en Ile-de-France :

- > La PACES Ile-de-France est **regroupée à l'échelle de la région Ile-de-France**
- > **Chaque UFR médicale de la région correspond à un sous-vœu d'un vœu multiple**
- > Lorsque le lycéen demande la PACES en Ile-de-France, il formule un vœu multiple et peut choisir **toutes les UFR médicales en IDF : le nombre de sous-vœux n'est pas limité**
- > **Il est recommandé de formuler des sous-vœux pour les 7 UFR de la région**

**Exemple : Justine demande la PACES en Ile de France dans les 7 UFR médicales de la région**

- La demande de PACES en Ile-de-France compte pour un vœu
- Les sous-vœux portant sur les 7 UFR médicales choisies ne sont pas comptés dans le nombre de 20 sous-vœux maximum autorisé



### Les règles pour formuler un vœu « PACES Ile-de-France »

Il concerne tous les lycéens, quelle que soit leur origine géographique ;

Les lycéens peuvent postuler à une ou plusieurs des UFR médicales franciliennes ; **Il est conseillé de formuler un sous-vœu pour toutes les UFR médicales franciliennes que vous souhaitez** ;

Le vœu « PACES Ile-de-France » ne compte que pour un vœu parmi les 10 vœux possibles ;

Les sous-vœux formulés dans le cadre du vœu « PACES Ile-de-France » ne sont pas décomptés dans le nombre total de sous-vœux autorisé dans le cadre des vœux multiples (fixé à 20). **Il est fortement conseillé de faire plusieurs sous-vœux.**

### Examen du dossier

Les lycéens doivent constituer leur dossier sur Parcoursup et confirmer chacun des sous vœux formulés ;

Les caractéristiques des formations (capacités, contenus des enseignements, etc..) sont affichées au niveau de chaque université ;

Les dossiers sont traités par chacune des universités de l'Ile de France.

### Les réponses des établissements aux lycéens

à compter du 15 mai, les lycéens sont informés des réponses des établissements.

### Mobilité géographique

Rappel : Les UFR médicales de l'Ile-de-France acceptent des candidats provenant de tout le territoire francilien. Un pourcentage maximum de candidats ne provenant pas des académies de l'Ile de France sera fixé par l'autorité académique.

Les lycéens de l'Ile-de-France peuvent ainsi candidater sur des formations de PACES hors de l'Ile de France mais un pourcentage maximum d'étudiants ne provenant pas de l'académie dans laquelle est située la formation sera fixé dans chaque académie. Il est donc très fortement conseillé aux lycéens des académies d'Ile-de-France de candidater également sur les UFR médicales de l'Ile-de-France lorsqu'ils souhaitent formuler un vœu pour une formation de PACES hors de cette région.

*Guide accompagner les lycéens sur Parcoursup : Annexe sur La PACES p46 à 48*

Paces adaptée : rentrée 2018 : P5, Sorbonne Université, P7 ; rentrée 2019 : P11, P12

## FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES (4/4)

### Cas particuliers des écoles d'ingénieurs et de commerce :

- > Elles peuvent se regrouper par réseaux d'établissements pour recruter leurs futurs étudiants à partir d'un concours commun
- > Le lycéen qui demande ce type d'école formule un vœu multiple
- > Chaque école du réseau correspond à un sous-vœu
- > Le nombre de sous-vœux n'est pas limité

- Une demande d'admission dans un réseau d'écoles regroupées compte pour un vœu
- Les sous-vœux portant sur les écoles choisies ne sont pas comptés dans le nombre de 20 sous-vœux maximum autorisé



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



16/12/2018

24

## RUBRIQUE « MA PRÉFÉRENCE »

Cette année, la rubrique « Ma préférence » sera composée de 2 parties qui devront obligatoirement être remplies pour finaliser le dossier candidat :

- Une partie où le candidat doit exprimer en quelques phrases ses préférences entre les vœux formulés et ou pour un domaine particulier. Ces informations seront nécessaires pour les candidats accompagnés par les commissions académiques durant la phase d'admission.

Nouveauté  
2019

- Une seconde partie où le candidat doit indiquer s'il a formulé ou envisage de formuler des vœux dans des formations hors Parcoursup. Il doit également préciser s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

**IMPORTANT : ces informations sont confidentielles et ne sont donc pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.**



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur

16/12/2018

25

## QUESTIONNAIRES DROIT & SCIENCES : A QUOI ÇA SERT ?

### Des questionnaires d'auto-évaluation pour aider les lycéens dans leur réflexion :

- > **Des outils informatifs et pédagogiques** : ces questionnaires sont mis à disposition des candidats pour les aider à avoir un premier aperçu des types de connaissances et de compétences à mobiliser dans la formation demandée.
- > **Des questionnaires qui ne concernent que certaines formations** : ces questionnaires concernent les candidats qui souhaitent se porter candidats pour une Licence de Droit ou l'une des 14 mentions de Licences scientifiques, que la licence fasse ou non partie d'un portail
- > **Des questionnaires obligatoires mais dont les résultats restent confidentiels** : avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier. Les résultats au questionnaire ne sont communiqués et n'appartiennent qu'au seul candidat ; ils ne sont en aucun cas transmis aux universités.

### Des questionnaires à remplir pour finaliser son dossier jusqu'au 3 avril (inclus)

- > **Des questionnaires accessibles sur le site Terminales2018-2019** : chaque candidat concerné passera le questionnaire correspondant à la formation de son choix ; les questionnaires seront disponibles sur le site Terminales2018-2019 à partir du 22 janvier.
- > **Une attestation à télécharger pour finaliser son dossier** : Une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Terminales2018-2019 qui devra être jointe au dossier de candidature. Cette opération devra être réalisée au plus tard le 3 avril inclus.



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



16/12/2018

26

## FINALISER SON DOSSIER ET CONFIRMER SES VŒUX

Jusqu'au  
3 avril inclus

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent :

- > **Compléter leur dossier pour chaque vœu** : saisie du projet de formation motivé, document(s) à joindre via la plateforme pour certaines formations
- > **Confirmer leurs vœux**

**Date limite de confirmation des vœux : 3 avril (inclus)**

> **Si un vœu n'est pas confirmé après le 3 avril, le vœu ne sera pas examiné par la formation**

Rappel : il est impossible de formuler de nouveaux vœux après jeudi 14 mars 2019



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



16/12/2018

27

Dès lors qu'il est **certain de ses choix**, le lycéen doit confirmer, un par un, chacun des vœux de formation qu'il a formulé **avant le 3 avril 2019 minuit** (heure de Paris).

Etapes :

1. **Compléter son dossier pour chaque vœu** : vérifier que son projet de formation motivé est bien saisi et que les documents demandés par certaines formations sont bien déposés sur Parcoursup. La liste des éléments nécessaires à leur dossier est indiquée pour chaque vœu formulé.
2. **Remplir la rubrique « ma préférence »** : décrire en quelques lignes les formations qui ont sa préférence : ces précisions ne sont pas transmises aux établissements mais sont des informations importantes pour aider la commission d'accès à l'enseignement supérieur à proposer une formation aux lycéens qui n'ont pas eu de proposition d'admission après les résultats du baccalauréat et qui ont participé à la phase complémentaire
3. Les lycéens qui bénéficient de la **remontée automatique des notes** ne pourront confirmer leurs candidatures que lorsque leur lycée aura effectué la remontée des notes du 2ème trimestre (ou 1er semestre), soit au plus tard le 30 mars 2019. Les autres lycéens doivent saisir eux-mêmes les notes de leurs bulletins.
4. **Une fois le dossier complet**, les élèves peuvent confirmer chaque voeu

**Important :**

**Si le dossier correspondant à chaque vœu n'est pas complet au 3 avril 2019, le vœu ne peut pas être confirmé et n'est donc pas pris en compte : ANTICIPER !!!**

Si un vœu a été confirmé par le lycéen bien avant le 3 avril 2019, il lui est toujours possible de modifier son dossier jusqu'au 3 avril 2019 inclus.

Il est toujours possible au lycéen de renoncer à un vœu qu'il a confirmé, y compris après le 3 avril 2019 : cette action est définitive.

## L'EXAMEN DU CONSEIL DE CLASSE ET LA FICHE AVENIR

### Rôle renforcé du 2<sup>e</sup> conseil de classe de terminale

- Examine les vœux de chaque élève avec **bienveillance et confiance** dans le potentiel de chacun. Il examine, si l'élève l'a finalisé, le projet de formation motivé
- Pour chaque vœu saisi par l'élève sur Parcoursup : les professeurs peuvent formuler une appréciation, le professeur principal donne un avis sur des compétences transversales et le proviseur donne un avis sur la capacité à réussir de l'élève via une **fiche Avenir** transmise par la plateforme à chaque établissement dispensant une formation d'enseignement supérieur choisie par l'élève
- La fiche Avenir associée à chaque vœu est consultable par les élèves et leurs familles sur parcoursup.fr **à partir du 15 mai**

#### Elle comprend :

- les notes de l'élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
- Les appréciations complémentaires du professeur principal
- l'avis du chef d'établissement



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



16/12/2018

28

### Important :

Avant la fin du mois de mars, les élèves devront être invités à consulter les notes et éléments de classement renseignés sur la fiche Avenir associée à chacun de leurs vœux et éventuellement à vérifier :

- s'il n'y a pas d'erreurs dans les notes saisies

Les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement ne seront consultables par les élèves qu'à compter du 15 mai 2019.

## L'EXAMEN DES VŒUX PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Du 5 avril au  
10 mai

Les dossiers et les projets des lycéens sont transmis pour examen  
par les établissements d'enseignement supérieur

- > la fiche Avenir transmise par le lycée (résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation du professeur principal et avis du chef d'établissement)
- > le projet de formation motivé par l'élève
- > les notes de 1ère et terminale
- > les autres éléments éventuellement demandés par certaines formations



16/12/2018

29

**Pour l'admission dans les formations sélectives (CPGE, STS, IUT, écoles, ...):**

**La règle :** l'admission se fait sur dossier, le cas échéant, suivi d'un entretien oral, ou, dans certains cas limités, sur concours.

**Pour l'admission dans les formations non sélectives (licences) et la PACES :**

**La règle :** un lycéen peut accéder à la licence de son choix à l'université, dans la limite des capacités d'accueil.

L'université peut subordonner son admission au suivi d'un parcours de formation personnalisé (remise à niveau, cursus adapté...) pour consolider son profil et favoriser sa réussite.

## La mobilité géographique :

### Pour les formations sélectives (BTS, DUT, IFSI, écoles...):

- > La règle : les lycéens peuvent demander les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors. Il n'y a pas de secteur géographique

### Pour les formations non-sélectives (licences, PACES) :

- > La règle : les lycéens peuvent demander les formations qui les intéressent dans leur académie ou en dehors
- > Le secteur géographique (généralement l'académie) s'applique quand les formations sont très demandées et ne peuvent accueillir tous les candidats ayant fait une demande : un pourcentage maximum de candidats hors secteur géographique sera fixé par le recteur. Ce pourcentage vise à faciliter l'accès des bacheliers qui le souhaitent aux formations proposées dans leur académie de résidence tout en permettant la mobilité géographique.

### Informations fournies au candidat sur Parcoursup lorsqu'il demande une licence :

- > Quand les candidats ne résident pas dans le secteur géographique d'une licence, il est précisé qu'un nombre maximum de candidats hors secteur géographique pourra être fixé *si la formation est très demandée*,
- > Il est conseillé à un candidat qui souhaiterait faire un voeu dans une licence très demandée située hors de son secteur de formuler un autre voeu pour la même mention de licence si elle est proposée dans son académie



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



16/12/2018

30

## SECTEUR GÉOGRAPHIQUE ILE-DE-FRANCE

Nouveauté  
2019

> les candidats résidant en Ile-de-France (académies de Créteil, Paris et Versailles) appartiennent au même secteur géographique, sans distinction entre les 3 académies.

> La « région académique » est donc le secteur de référence en Ile-de-France pour la mise en œuvre des taux de mobilité fixés par les recteurs lorsqu'une licence non sélective ou une PACES est très demandée.

### Cas particuliers pour les licences (au niveau national)

Sont considérés comme « résident dans l'académie » où se situe la licence demandée :

> les lycéens qui souhaitent accéder à une mention de licence ou PACES qui n'est pas dispensée dans leur académie de résidence.



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



16/12/2018

31

A noter pour le secteur géographique en Ile-de-France :

**Nouveau :** les candidats résidant en Ile-de-France (académies de Créteil, Paris et Versailles) appartiennent au même secteur géographique, sans distinction entre les 3 académies.

### **La mobilité sociale :**

> Des places sont priorisées pour les élèves bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée dans chaque formation, sélective et non sélective

### **Le profil et le projet de chaque lycéen :**

> Pour l'admission dans les formations sélectives (CPGE, STS, IUT, écoles, IFSI, EFTS...)  
- La règle : l'admission se fait sur dossier et, dans certains cas rares, par concours ou entretien.

> Pour l'admission dans les formations non sélectives (licences) et la PACES  
- la règle : un lycéen peut accéder à la licence de son choix à l'université, dans la limite des capacités d'accueil  
- l'université peut subordonner son admission au suivi d'un parcours de formation personnalisé (remise à niveau, cursus adapté...) pour consolider son profil et favoriser sa réussite  
- si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles : les dossiers sont ordonnés par une commission d'examen des vœux, après qu'ils aient été étudiés pour vérifier leur adéquation avec la formation demandée

**3**

## 15 Mai → 19 Juillet 2019 Je reçois les réponses des formations & je décide

**15 MAI**

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

**DU 17 JUIN AU 24 JUIN**

La procédure est suspendue pendant les épreuves écrites du baccalauréat.

**5 JUILLET**

Résultats du baccalauréat.

**25 JUIN – 14 SEPTEMBRE**

Phase complémentaire.

**AVANT LE 19 JUILLET**

Je confirme mon inscription dans la formation que j'ai choisie selon les modalités précisées sur mon dossier candidat.

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSEMINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION**parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur

16/12/2018

33

## PHASE D'ADMISSION : LES LYCÉENS FONT LEUR CHOIX

- > Les candidats font leur choix en fonction des réponses qu'ils ont reçues
- > **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure** : chaque fois qu'un candidat fera son choix, il libèrera des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats. Chaque jour, de nouveaux candidats auront donc de nouvelles propositions.
- > **C'est pour cette raison que Parcoursup fonctionne en continu** : le dossier personnel des candidats est actualisé chaque jour.

Nouveautés  
2019

- > Pour aider les candidats sur liste d'attente à faire leur choix, dès lors que cette information est disponible et exploitable, **leur rang dans la liste d'attente et celui du dernier candidat appelé en 2018 seront affichés** pour chaque formation demandée.
- > La phase d'admission est raccourcie pour permettre aux candidats de trouver une place plus vite et éviter le sentiment de longueur pendant l'été : **les candidats devront confirmer avant le 19 juillet la formation dans laquelle ils vont s'inscrire.**



**parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur

16/12/2018

34

## RÉCEPTION DES RÉPONSES ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

A partir du  
15 mai

- > **Le 15 mai** : le lycéen prend connaissance des réponses des établissements pour chaque vœu confirmé
- > Il répond à **TOUTES les propositions d'admission** envoyées, en respectant leur ordre d'arrivée et les délais de réponse indiqués pour chacune et choisit ou non de maintenir en attente les éventuels autres vœux
- > Interruption des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat du 17 au 24 juin et suspension des délais de réponse aux propositions



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur

16/12/2018

35

## LES RÉPONSES DES FORMATIONS

Le 15 mai, les lycéens reçoivent une réponse de la part des formations pour chaque vœu et chaque sous-vœu formulé :

> Formation sélective (BTS, DUT, CPGE, IFSI, écoles, ...):

Réponse donnée au futur étudiant

Choix du futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

Il accepte la proposition ou y renonce

En attente d'une place

ou

Il maintient le vœu en attente ou y renonce

Non

> Formation non sélective (licences, PACES) :

Réponse donnée au futur étudiant

Choix du futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

Il accepte la proposition ou y renonce

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

Il accepte la proposition ou y renonce

En attente d'une place

ou

Il maintient le vœu en attente ou y renonce



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

oui – si : le lycéen se voit proposer un parcours de formation personnalisé pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

36

### « Oui – si » ça veut dire quoi ?

Le lycéen est accepté définitivement dans cette formation uniquement s'il accepte de suivre un parcours de formation personnalisé (remise à niveau, soutien, tutorat ...), qui est adapté à son profil pour l'accompagner vers la réussite.

Ce parcours lui est proposé car la formation considère qu'il a besoin de renforcer certaines compétences nécessaires pour réussir dans la formation.

## COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (1/4)

### > Quand une proposition d'admission est reçue, le candidat est prévenu :

- par mail dans sa messagerie personnelle (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)
- par notification sur l'application Parcoursup préalablement installée sur son portable
- dans la messagerie intégrée au dossier candidat sur Parcoursup

**Info :** les parents seront également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable sur la plateforme / dossier candidat / profil

### > Attention : Ne pas utiliser son téléphone portable pour répondre aux propositions (risque d'erreur de manipulation)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA REUNION

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



16/12/2018

37

## COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (2/4)

### > Les délais à respecter pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :

- Entre le 15 et le 19 mai : vous avez 5 jours pour répondre (J+4)

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 18 mai 2019 : vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 22 mai 2019 inclus

- À partir du 20 mai : vous avez 3 jours pour répondre (J+2)

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 5 juillet 2019, vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 7 juillet 2019 inclus

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 16 juin 2019, donc 1 jour avant les épreuves du baccalauréat, vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 26 juin 2019 inclus (1 jour avant les épreuves, 8 jours de suspension du délai pendant les épreuves et 2 jours après).

Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées en face de chacune, dans le dossier candidat. Si le candidat ne répond pas dans les délais, ses propositions d'admission et vœux en attente sont considérés comme abandonnés.



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



16/12/2018

38

### Très important :

- Répondre à **TOUTES** les propositions d'admission en respectant pour chaque proposition :

- l'ordre d'arrivée des propositions
- Et les délais de réponse pour chaque proposition

- Choisir ou non de maintenir en attente les autres voeux

!! Si le candidat ne répond pas à une proposition dans les délais, toutes ses propositions d'admission et vœux en attente risquent d'être supprimés

## COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (3/4)

### > Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente

- Il **accepte** la proposition (ou y renonce)
- S'il souhaite maintenir ses **vœux en attente**, il doit l'indiquer sur Parcoursup. **S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition**, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
- Il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

### > Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente

- Il doit faire un choix en **acceptant une seule proposition** et ce faisant renoncer aux autres qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- S'il souhaite maintenir ses **vœux en attente**, il doit l'indiquer sur Parcoursup. **S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition**, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
- Il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



16/12/2018

39

## COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (4/4)

### >Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »

- > des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs propositions

### >Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)

- > dès le 15 mai, il peut demander un conseil ou un accompagnement, individuel ou collectif, dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et formuler des nouveaux vœux en phase complémentaire dès le 25 juin.



### Important :

- Avant le 15 mai, Bien réfléchir à ses préférences entre ses vœux formulés :

Car au 15mai, si vous avez plusieurs propositions d'admission, vous aurez seulement 5 jours pour n'en retenir qu'une seule et savoir laquelle vous préférez (en fonction de vos possibilités de logement, de transport , ...)

Et au 20 mai, vous aurez seulement 3 jours pour vous décider

Etre au clair sur vos préférences entre vos vœux, en amont, est d'autant plus important que vous serez dans un contexte de révision d'examen du baccalauréat

- **Ne pas renoncer aux formations où vous êtes en attente si vous les préférez**  
Des places vont se libérer au fur et à mesure de la phase d'admission.

## PHASE D'ADMISSION : L'OPTION DU RÉPONDEUR AUTOMATIQUE

Nouveauté  
2019

### >Quand ?

A partir du 25 juin (après les épreuves écrites du baccalauréat)

### >Pourquoi et pour qui ?

Pour éviter aux candidats qui attendent une réponse d'avoir à se connecter chaque jour sur la plateforme.

Pour les candidats ayant des vœux en attente **ET qui le souhaitent** parce qu'ils sont certains de leur choix. Cette option est facultative.

### >Comment ?

Les candidats ordonnent tous leur(s) vœu(x) en attente par ordre de préférence pour que le répondeur automatique puisse répondre à leur place aux propositions d'admission reçues.



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur

16/12/2018

41

## PHASE D'ADMISSION : L'OPTION DU RÉPONDEUR AUTOMATIQUE

> **Exemple 1** : le candidat n'a programmé sur le répondeur automatique qu'un seul vœu favori en attente.

→ **S'il reçoit une proposition pour ce vœu, elle sera acceptée automatiquement.**

> **Exemple 2** : un candidat a déjà accepté une proposition et a classé 3 vœux favoris en attente.

→ **S'il reçoit une proposition d'admission pour le vœu en attente qu'il a classé en n°2, elle est alors acceptée automatiquement ; son vœu n°3 en attente est supprimé tandis que son vœu n°1 en attente est maintenu.**

La mise en place de l'option « répondeur automatique » ne dispense pas le candidat de répondre aux 3 points d'étape pour confirmer ses choix (cf. p. 51-52).



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



16/12/2018

42

## PHASE D'ADMISSION : LES 3 POINTS D'ÉTAPE (1/2)

Les points d'étape permettent un échange entre les candidats et la plateforme, afin de connaître leur situation, l'évolution de leur choix d'orientation et éventuellement de solliciter un accompagnement

> 2 points d'étape obligatoires pour confirmer ses choix :

- > Point d'étape 1 : 25 juin (jusqu'au 27 juin 2019)
- > Point d'étape 2 : 6 juillet (jusqu'au 8 juillet 2019)

Nouveauté  
2019

Pour ces deux points d'étape :

Les candidats « en attente » sur tous leurs vœux : ils doivent indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

Les candidats qui ont déjà accepté une proposition en maintenant un ou des vœux en attente : ils doivent confirmer la proposition acceptée et indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

**A noter** : Les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés.

**Les candidats doivent répondre dans un délai de 3 jours aux points d'étape. Si ce délai n'est pas respecté, leur(s) vœux en attente puis leur éventuelle proposition d'admission, sont considérés comme abandonnés.**



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur

16/12/2018

43

## PHASE D'ADMISSION : LES 3 POINTS D'ÉTAPE (2/2)

Nouveauté  
2019

> Un point d'étape final et obligatoire pour confirmer son choix d'inscription :

> Point d'étape 3 : du 17 au 19 juillet 2019

Les candidats qui ont accepté une proposition mais ont maintenu un/des vœu(x) en attente devront, dans la période définie, confirmer leur choix d'inscription dans la formation acceptée.

A noter : les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés par ce point d'étape.



## INSCRIPTION DANS SON ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer :

- Jusqu'au 19 juillet, s'il a accepté définitivement la proposition d'admission avant le 15 juillet
- Jusqu'au 27 août, s'il a accepté et confirmé la proposition d'admission après le 15 juillet

Les formalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil
- Si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** télécharger sur la plateforme une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup.



16/12/2018

45

### Important :

Après avoir accepté une proposition d'admission :

Bien effectuer son inscription administrative en se conformant au message de l'établissement d'accueil et en respectant les dates (si on ne le fait pas , on risque de perdre sa place)

## DES SERVICES D'ASSISTANCE TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE

A partir du  
22 janvier

### > Le numéro vert : 0 800 400 070

(Numéros spécifiques pour l'Outre-mer sur Parcoursup.fr)

### > La messagerie contact depuis le dossier candidat

### > Les réseaux sociaux pour suivre l'actu Parcoursup :

 @Parcoursup\_info

 @Parcoursupinfo

 @Devenir Etudiant (à partir du 15 janvier)



16/12/2018

46

**La messagerie contact** : accessible depuis le dossier du candidat. Cette messagerie permet d'envoyer un message au service d'information et d'orientation de son académie.

## UN ACCOMPAGNEMENT DE MAI À SEPTEMBRE

**Un accompagnement est garanti pour tous les lycéens qui n'ont pas reçu de proposition et qui souhaitent trouver à la rentrée une place dans une formation proposée sur Parcoursup :**

- > **Dès le 15 mai** : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives (BTS, DUT, école, CPGE, IFSI...) et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent **demander un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation, en amont de la phase complémentaire** ;
- > **Du 25 juin au 14 septembre** : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles** ;
- > **Après les résultats du bac** : les candidats peuvent, s'ils participent à la phase complémentaire, **soliciter l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES) de leur académie, directement dans leur dossier Parcoursup.**



### La procédure complémentaire :

Uniquement sur les places vacantes (pas forcément les formations les plus recherchées)

Conseil : faire suffisamment de vœux en amont et cohérents avec son profil pour éviter d'aller en PC

## SITUATION DE HANDICAP

Nouveauté  
2019

- > Pour les élèves en situation de handicap, des ressources nouvelles pour accompagner les élèves et leurs familles :
- > Le site est désormais « accessible » à tous
- > chaque formation dispose d'un **référent handicap** pour échanger avec les candidats et améliorer l'information donnée aux lycéens et à leurs familles
- > le lycéen peut s'il le souhaite renseigner une **fiche de liaison** pour préciser les accompagnements dont il a bénéficié pendant son parcours. Cette fiche, qui n'est pas obligatoire, est un moyen de faciliter son accueil à la rentrée.
- > **A qui est destinée cette fiche ?** Elle est transmise à la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) placées auprès du recteur ; elle peut être transmise par le candidat au référent handicap de la formation qu'il aura acceptée au moment de l'inscription administrative. **Elle n'est donc pas connue des commissions chargées d'examiner les vœux.**



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur

16/12/2018

48

A lire :

Dispositifs utiles aux candidats en situation de handicap

Guide Parcoursup : accompagner les lycéens sur Parcoursup : p 43 à 46

!! Prendre RV avec la psy EN de l'établissement

## CESURE : MODE D'EMPLOI

> **Un lycéen peut demander une césure** directement après le bac : possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour sa formation ou favoriser son projet (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial...)

- > La durée d'une césure peut varier d'un semestre universitaire à une année universitaire
- > la demande de césure est faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup (en cochant la case « césure »)
- > l'information est portée à la connaissance de l'établissement **uniquement** au moment de l'inscription administrative
- > dès que le lycéen a accepté définitivement une proposition d'admission, il contacte la formation pour connaître les modalités pour déposer sa demande de césure
- > la césure n'est pas accordée de droit : une lettre de motivation précisant les objectifs et les modalités de réalisation envisagées pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement.

Avantages de la césure :

- > Le candidat peut demander le maintien de ses bourses pendant la durée de la césure
- > Le lycéen est bien inscrit dans la formation qu'il a acceptée et bénéficie du statut étudiant pendant toute la période de césure
- > Il a un droit de réintégration ou de réinscription à l'issue de la césure



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



16/12/2018

49

# LA PRÉPARATION DE LA VIE ÉTUDIANTE

Un calendrier articulé avec Parcoursup :

Entre le 15  
janvier et le  
15 mai

## > Bourse et logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) pour demander une bourse et/ou un logement
- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

## > Santé

- Les étudiants sont automatiquement affiliés au régime général de la Sécurité Sociale. Il n'ont aucune démarche à faire.

Toutes les infos sur la vie étudiante sur [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



16/12/2018

50

# DES CONSEILS POUR SE BIEN PRÉPARER

## > Préparer son projet d'orientation

Obtenir un maximum d'informations sur les métiers, les secteurs d'activités et les formations qui vous intéressent via l'ONISEP, les salons et forums et les caractéristiques des formations sur Parcoursup.

## > Echanger au sein de son lycée et en dehors

Les professeurs principaux avec l'appui des psychologues de l'Education nationale sont là pour vous guider et conseiller. Profiter des actions construites par les établissements dans le cadre des semaines de l'orientation

## > Préparer les éléments pour s'inscrire

Vous avez besoin de votre INE et d'une adresse mail valide et régulièrement consultée. Les parents peuvent aussi renseigner leur adresse mail pour recevoir toutes les notifications.

Il est fortement conseillé de laisser un numéro de portable pour recevoir les alertes et les notifications.

## > Bien suivre les différentes étapes du calendrier

Le calendrier est composé de 3 étapes, il est important de bien respecter les délais indiqués pour chacune d'entre elles.

## > S'abonner aux comptes sociaux Parcoursup

Pour rester informé tout au long de la procédure.

Parcoursup est présent sur **Facebook** (@parcoursupinfo), **Twitter** (@parcoursup\_info) et à compter du 15 janvier sur **Snapchat**.



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



16/12/2018

51

## LES SOURCES D'INFORMATION

### > [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

- Rubrique "Questions fréquentes" pour répondre précisément aux interrogations des candidats et qui sera enrichie au fur et à mesure de la procédure
- Des tutos vidéo
- Toute l'information sur les démarches « vie étudiante »

### > <http://eduscol.education.fr/cid73382/l-orientation-du-lycee-a-l-enseignement-superieur.html>

Les ressources actualisées du ministère de l'éducation nationale pour présenter le fonctionnement de Parcoursup 2019

- Guide : Accompagner les lycéens sur Parcoursup (guide actualisé en ligne), etc...

### > [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)

En téléchargement, le guide Ile-de-France 2019 « Entrer dans le SUP après le Bac »



## S'informer sur la procédure :

Utiliser le moteur de recherche à partir de la page d'accueil Parcoursup, rubrique : « Questions fréquentes »

### - Pour les élèves :

Livret « Tout savoir sur l'étape 2 de Parcoursup : je formule mes vœux et je finalise mon dossier »

[http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Parcoursup/63/3/Livret\\_Parcoursup\\_-\\_Janvier\\_2019\\_1058633.pdf](http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Parcoursup/63/3/Livret_Parcoursup_-_Janvier_2019_1058633.pdf)

### - Pour les équipes éducatives :

Vademecum : Accompagner les lycéens vers l'enseignement supérieur

Guide : Accompagner les lycéens sur Parcoursup (guide actualisé en ligne)

*En téléchargement à partir de la page d'Eduscol :*

<http://eduscol.education.fr/cid73382/l-orientation-du-lycee-a-l-enseignement-superieur.html>